nous ne pouvons impunément agir comme si les sociétés dont il parle étaient des îles coupées les unes des autres. Il ne s'agit pas de livrer une guerre idéologique ou de s'ingérer dans les affaires internes d'un autre Etat.

Pour ce qui est de la question plus précise des contacts entre personnes, nous avons tenté de faire valoir que les dispositions de l'Acte final devraient s'appliquer de telle sorte que les contacts entre les familles, qu'il s'agisse de visites ou de réunions, soient systématiquement facilitées et ne fassent plus l'objet de négociations entre les gouvernements. Nous avons aussi essayé d'amener les gouvernements à s'entendre pour qu'ils facilitent la communication normale d'idées et d'information entre les individus, notamment par la libéralisation des échanges d'imprimés. Pour un pays qui, comme le Canada, a des liens étroits avec l'Europe, la question se pose directement. A titre de ministre d'Etat au multiculturalisme du Canada, je suis bien placé pour voir dans quelle mesure les événements qui surviennent en Europe s'imprègnent dans la conscience de notre nation, surtout dans celle de la fraction importante de notre population dont les ancêtres viennent d'Europe. Dans une société qui, comme la nôtre, attache beaucoup de prix à la liberté, les questions de culture, de religion et de traditions revêtent une importance fondamentale et doivent être respectées à l'instar des droits civils et politiques.

Nous regrettons que nos efforts pour mettre au point un document de poids sur ces questions aient été vains. Nous avions espéré que, dans ce domaine important, il aurait été possible d'en arriver à une entente sur les moyens d'appliquer plus systématiquement les dispositions de l'Acte final. Discuter des questions humanitaires est peut être gênant pour certains, mais ce n'est pas en se détournant d'elles qu'on les fera disparaître. A coup sûr, ce n'est pas parce que la réunion est terminée que le Canada cessera de s'intéresser à ces questions. L'ardeur que nous mettons à atteindre ces objectifs se poursuivra sans coup férir.

Le Canada persistera à souligner l'importance pour la CSCE et pour la détente des objectifs humanitaires que nous avons essayé de promouvoir ici à Belgrade avec d'autres délégations. Nous ne dérogerons pas à la conception de la détente que nous avons adoptée dès le début de la réunion: il est fondamental que l'individu participe à l'évolution de la détente. Il doit pouvoir profiter des avantages qui en découlent et avoir ainsi toute possibilité de vivre dans un monde sûr et humain et de bénéficier de la sécurité économique, de l'enrichissement culturel et des rapports normaux entre les personnes.

Aux termes de l'Acte final, nous sommes tenus de suivre l'évolution du processus de la détente. Comme les résultats de la réunion de Belgrade sont inférieurs à ce que nous croyions